



Aide Assurance vie

Par maes75

bonjour je suis actuellement en attente de la signature de ma convention de divorce a l'amiable avec mon ex-femme mon soucis je viens de recevoir un leg d'une assurance vie d'une de mes amies je précise qu'elle a nommer a Mr.... ma question est esceque que cela rentre de le partage dans le divorce je suis marier sous le regime de la communauté je vus remercie pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

Par opposition aux biens communs, les biens propres sont donc les biens possédés par les époux avant le mariage ou les biens acquis pendant le mariage, par donation, succession ou legs(Article 1405 du code civil).

Par maes75

merci pour votre reponse et desolé je pensais etre poli en vous disant bonjour ,merci....en tout cas je vous remercie grandement

Par ESP

Lol, ce n'est pas pour vous, mais une recommandation à caractère général.

Par ESP

<https://www.forum-juridique.net>

SPAM signalé